

Conseil Municipal du 24 septembre 2018

Intervention Brigitte Périllié pour le Groupe d'opposition de gauche Vivre ensemble à Vif.

Rapport N° 5 contrat de mixité sociale

La commune de Vif, comme toutes les communes de France dans la même situation, est soumise à l'obligation de 20% de logements sociaux, ce que nous approuvons dans un simple souci de justice sociale.

Pour parvenir à ce compte, la municipalité tente de répondre à ses obligations dans l'urgence et la précipitation, faute de n'avoir pas pu les réaliser précédemment pour des raisons diverses et variées.

Aujourd'hui, pour combler le retard accumulé depuis des décennies, nous avons le sentiment que les choix opérés pour l'implantation des nouveaux logements est plus un fait opportuniste au fil du marché immobilier que d'une réelle volonté d'aménagement équilibré de notre cité.

En effet, si dans le passé, le principe de zonages spécialisés (logement, activité, commerce, sport etc...) a prévalu dans l'organisation spatiale urbaine, aujourd'hui, face à la désertification des centres villes au profit des périphéries, la pluriactivité dans un même secteur est reconsidérée comme nécessaire. Par ailleurs, il est admis qu'il faut préserver une mixité de services quotidiens dans les centres villes pour alimenter leur dynamisme.

Mais que voit-on aujourd'hui se dessiner à Vif ? Des projets plus ou moins denses de logements privés et publics au cœur du centre de Vif, là où il aurait été opportun de conserver du foncier pour permettre l'extension de services qui devront évoluer avec le développement démographique de la commune. La maison Maréchal, le projet Thevier-Rivalta et la Visitation sont les plus dommageables.

La Maison Maréchal, ancienne cure, parce que c'est un bâtiment historique qui doit être préservé dans sa physionomie et dont l'histoire nous rattache à celle de JF Champollion et celle de l'église St-Jean Baptiste dont les peintures seront bientôt réhabilitées. **Le projet Thevier** car il va condenser du logement dans très peu d'espace libre. Et, la deuxième phase d'urbanisation du terrain de **la Visitation** qui avait été dans le PLU 2007, réservé pour des équipements publics de centralité. Ce terrain, situé en entrée de ville aurait pu être le phare de l'extension de notre centre dans une pluri fonction au service de tous les habitants. Il ne sera qu'une propriété privée qui de plus, enserrera un parc municipal ; c'est-à-dire entretenu par nos deniers publics.

Quid des futurs besoins d'extension, par exemple de l'Ecole de Musique dont la situation sur la rue du polygone est dangereuse pour nos enfants ? L'actuelle salle des fêtes sera toujours trop petite et aurait pu y être déplacée. Avec une assise sur le terrain de la Visitation, un centre aéré aurait eu toute sa place dans ce lieu idéal sur le flan de la colline d'Uriol... Un lieu de loisirs à l'intention de nos anciens aurait pu en cet endroit trouver toutes les opportunités pour développer des activités intergénérationnelles. Enfin, il y avait aussi d'autres possibilités pour que ce lieu reste celui de nous tous car on aurait pu trouver là les moyens d'une mutualisation et d'une polyvalence des usages. En lieu, cette entrée de Vif, juste avant le pont, sera marquée par une opération immobilière de plus. Le caractère résidentiel pour ne pas dire dortoir de notre commune en sera ainsi renforcé. C'est dommage, d'autant qu'il y a d'autres terrains sur Vif à urbaniser dans un but de logement comme par exemple la tête du bourg. Qu'a fait la municipalité pour accélérer leur disponibilité ?